



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 02652

Numéro SIREN : 440 200 053

Nom ou dénomination : SUD OUEST CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2014 sous le numéro de dépôt 19194

SUD-OUEST CONSEIL

Société à responsabilité limitée au capital de 575.200 euros

Siège social : 32 rue Alexis Labro – 33130 BEGLES

RCS BORDEAUX 440 200 053

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 20 NOV. 2014

sous le N° 19194

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2013

L'an deux mille treize,
Le 28 juin,
A 14 heures,

Les associés de la société SUD-OUES CONSEIL, société à responsabilité limitée au capital de 575.200 euros, divisé en 57.520 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 32 rue Alexis Labro à BEGLES (33130), sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Est présent :

Monsieur Matthieu GUFFLET, Propriétaire de 57.519 parts sociales

Est absente :

Madame Sylvie GUFFLET, propriétaire d'1 part sociale

L'associé présent possédant ainsi 57.519 parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Loïc GUFFLET, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- lecture du rapport du gérant établi par la gérance,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et quitus à la gérance,
- affectation du résultat de l'exercice,
- lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- démission du gérant et nomination d'un nouveau gérant,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39.4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 57.519 voix ayant voté pour.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 6.516,87 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	6.516,87 euros
A la réserve légale	6.516,87 euros
qui s'élève ainsi à 16.302,69 euros	

LG

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 57.519 voix ayant voté pour.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que la convention de trésorerie conclue avec la société CALLAC MG dont Matthieu GUFFLET est le gérant, en date du 30 décembre 2010 ne peut pas être soumise à l'approbation de l'Assemblée, l'associé représentant le plus grand nombre de parts étant concerné par la convention et ne pouvant en conséquence prendre part au vote.

L'Assemblée prend acte que ladite convention, décrite dans le rapport spécial prévu à l'article L. 223-19 du Code de commerce, produit néanmoins tous ses effets.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission du gérant, Monsieur Loïc GUFFLET, de son mandat de gérant de la société avec effet de ce jour, et le remercie pour les services rendus à la société.

L'Assemblée Générale désigne en remplacement, en qualité de gérant de la société avec effet de ce jour et pour une durée non limitée :

. Monsieur Matthieu GUFFLET
Né le 22 ai 1972 à TALENCE (83)
Demeurant à ILLATS (33720) – Château de Callac

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 57.519 voix ayant voté pour.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 57.519 voix ayant voté pour.

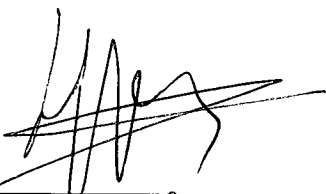
*
* *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

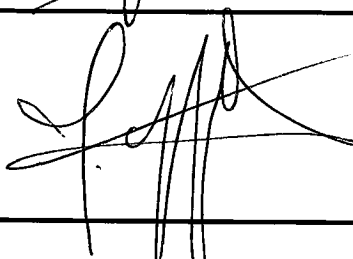
L G m

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant démissionnaire, le nouveau gérant et l'associé présent.

Gérant démissionnaire,
Loïc GUFFLET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Loïc Gufflet', written over a horizontal line.

Nouveau gérant,
Matthieu GUFFLET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Matthieu Gufflet', written over a horizontal line.

Associé
Matthieu GUFFLET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Matthieu Gufflet', written over a horizontal line.